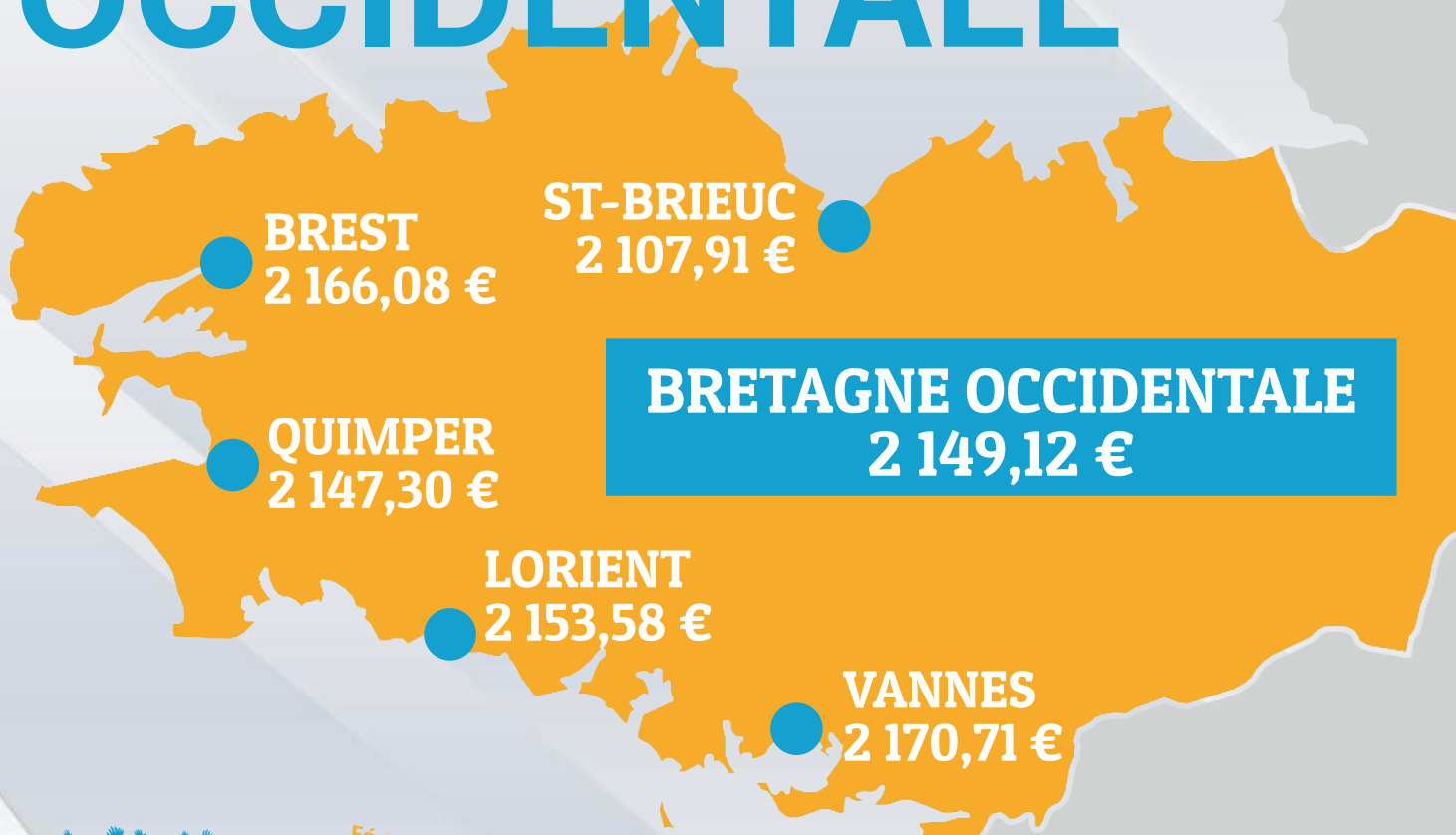


Édition 2020



DOSSIER DE PRESSE

INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE EN BRETAGNE OCCIDENTALE



Fédération des associations étudiantes de Bretagne Occidentale
6 Avenue Victor le Gorgeu – 29238 Brest Cedex 3
02 98 01 29 36

La FAGE a récemment sorti son 18ème indicateur du coût de la rentrée étudiante. Cette année encore **les frais de rentrée sont en augmentation pour les étudiants de Bretagne occidentale**. Si la région reste un territoire attractif et parmi les plus abordables de France, des **augmentations marquées, sur les loyers et les transports notamment, viennent renforcer la précarité que connaissent les jeunes**.

Cette année, plus que les autres, la précarité que subissent les jeunes français aura été mise en avant. Exacerbée par la crise sanitaire, **cette situation dure bien sûr depuis plus longtemps** et ce n'est pas ce nouveau coût de la rentrée qui viendra lutter contre les inégalités sociales grandissantes en France.



La rentrée 2020 coûtera ainsi **2149,12€ contre 2110,48€ l'année dernière soit une augmentation de 1,83%**.

Les frais sont divisés en deux parties : **les frais spécifiques à la rentrée et les dépenses courantes**. Cette année les frais spécifiques sont plutôt stables, quoi qu'en légère augmentation de 0,55%. Cette augmentation est principalement due à l'inflation sur la CVEC et le matériel pédagogique. Mais ce sont **les frais de vie courante qui explosent de 3,40%** en moyenne sur le territoire de Bretagne occidentale. Cette augmentation, couplée à la crise sanitaire qui a déjà mis en difficulté les jeunes, vient porter une **nouvelle atteinte à cette population déjà très précaire**. Pourtant très peu de mesures destinées à l'ensemble des jeunes ont été mises en place suite à la crise.

La période de confinement aura accentué les problèmes des jeunes issues des familles les plus modestes en augmentant **les difficultés à accéder à l'emploi, à se nourrir, à suivre un enseignement de qualité**. Aujourd'hui ce coût de la rentrée est un nouveau frein économique à l'accès à l'enseignement supérieur pour ces jeunes qui seront **obligés de se salarier ou de s'endetter pour subvenir à leurs besoins, augmentant ainsi le risque de décrochage et d'échec scolaire et renforçant les inégalités déjà existantes**.

La crise l'a bien montré : **notre système est à bout de souffle** et ne permet pas d'assurer des moyens décents de vivre à l'ensemble de ses citoyens, en particulier ses jeunes. Les leviers pour changer cette situation sont pourtant nombreux et certaines annonces vont dans le bon sens (Ségur de la santé, baisse du ticket RU pour les boursiers) mais ne sont pas suffisantes. Le gouvernement doit prendre ses responsabilités et **proposer un vrai plan pour sa jeunesse qui passera obligatoirement par un investissement massif dans l'enseignement supérieur et une réforme des aides sociales à destination des jeunes**.

Sommaire

Le mot du président	2
Présentation de l'indicateur	4
Situation en Bretagne	5
Analyse synthétique du coût de la rentrée 2018	6
Un augmentation globale en Bretagne occidentale qui suit la ten- dance nationale.	6
Focus crise de la COVID-19	8
Le Logement en Bretagne Occidentale	9
Les autres dépenses des étudiants	11
La restauration étudiante	11
Les transports	13
Autres postes	14
Méthodologie poste par poste	15
L'indicateur global	15
Les frais de vie courante	15
Les frais de rentrée	16
Annexe 1 : Références	17
Annexe 2 : Présentation de la Fédé B	19

Présentation de l'indicateur

L'expertise territoriale de la Fédé B lui permet de sortir tous les ans le coût de la rentrée pour les étudiants de Bretagne occidentale. Reprenant la méthode de la Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE), ce coût de la rentrée permet de le comparer avec des données nationales mais également avec celui des années précédentes.

Comment est calculé l'indicateur du coût de la rentrée ?

Publié pour la 18ème année consécutive, l'indicateur du coût de la rentrée illustre le coût moyen de la rentrée pour un étudiant de 20 ans en licence à l'Université, sans double inscription, non boursier et décohabitant (n'habitant plus au domicile familial). Il est important de garder en tête qu'il s'agit d'un coût d'une rentrée sans privation, avec une alimentation saine, équilibrée et des postes de dépenses au plus près de la vie d'un étudiant comme décrit précédemment.

L'indicateur compile des dépenses réparties en deux catégories, comprenant chacune plusieurs postes de dépense :

Frais de vie courante (fixes au cours des différents mois de l'année)

- Loyer et charges locatives ;
- Repas au RU
- Alimentation ;
- Loisirs ;
- Transports ;
- Téléphonie et internet ;
- Vêtements et produits d'hygiène et d'entretien ;

Frais spécifiques à la rentrée universitaire :

- Frais d'inscription ;
- Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) ;
- Frais d'agence ;
- Souscription à une assurance logement ;
- Complémentaire santé ;
- Matériel pédagogique.



Situation sociale en Bretagne

Les bourses de l'Etat (bourses sur critères sociaux du CROUS) et du Conseil Régional (bourses des formations sanitaires et sociales) permettent à de très nombreux étudiants de suivre un cursus dans l'enseignement supérieur. Ces bourses, attribuées en fonction de la situation financière et sociale des parents sont versées mensuellement. En 2019-2020 on comptait 2394 boursiers régionaux (1) (formations paramédicales et de sage-femmes, formations du secteur social...) et 38 794 boursiers du CROUS (2) (formations relevant des ministères de l'enseignement supérieur et de la recherche; de la culture; de l'agriculture...) pour 128 567 étudiants en Bretagne (3) soit une population d'**environ 32,04% de boursiers toutes filières confondues.**

Le système actuel des bourses ne permet pas à tous les étudiants dans le besoin de recevoir les aides nécessaires. En effet le système d'attribution par paliers ne prend pas en compte la

réalité des situations vécues par les étudiants pour qui la rentrée est souvent synonyme de privations. Le réseau de la FAGE demande depuis plusieurs années une évolution de ce système vers un autre où les aides seraient linéarisées pour éviter cet effet de palier et permettre à plus d'étudiants de bénéficier de bourses plus proches de leur réalité sociale.

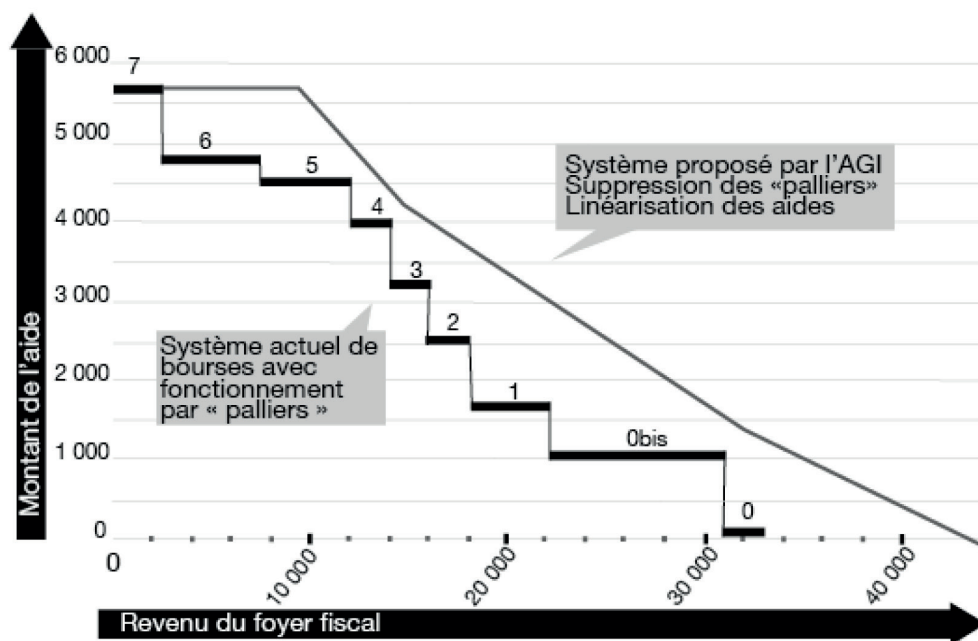


Figure 1 | L' A.G.I. AIDE GLOBALE D'INDEPENDANCE

Les bourses des étudiants en formations sanitaires et sociales dépendent du Conseil Régional de Bretagne. La Fédé B milite pour un transfert de cette compétence vers le CROUS et un guichet unique pour ces étudiants afin de faciliter leurs démarches et limiter le nombre d'interlocuteurs différents. Par exemple ces étudiants doivent faire leur demande de bourses à la région mais leur demande de logement ou de remboursement de la CVE-C au CROUS. Un travail a été mené cette année avec une motion déposée dans ce sens au CA du CROUS par les élus étudiants de la Fédé B mais le travail doit se poursuivre avec les différents acteurs (Région, CROUS)

(1) Budget primitif 2020 du Conseil Régional de Bretagne

(2) Rapport d'activité du CROUS Rennes - Bretagne 2018, le rapport 2019 n'étant pas sorti nous avons dû utiliser cette version.

(3) Repères et Références Statistiques 2019 du Ministère de l'Education Nationale

Analyse synthétique du coût de la rentrée

Un augmentation globale en Bretagne occidentale qui suit la tendance nationale.

Globalement le coût de cette rentrée 2020 est en augmentation de **1,83% par rapport à celle de l'année dernière portant son coût moyen à 2149,42€**. Le cas de **Quimper qui subit une augmentation générale de 2,95%**, bien au dessus des autres villes de Bretagne occidentale est à souligner.

Les frais de rentrée spécifiques connaissent une augmentation de **0,55%, passant de 1160,42€ à 1166,75€**, due notamment à l'augmentation de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVE-C), indexée sur l'inflation. Le coût du matériel pédagogique augmente également de 2,13%.

Les frais de vie courant, eux, flambent passant de **950,06€ à 982,37€ soit une augmentation de 3,40%** ! Cette augmentation s'explique notamment par les prix du logement et des transports qui augmentent respectivement de **5,20% et 4,87%** !

Cette année encore les étudiants bretons et leurs familles devront faire face à une augmentation du coût de la vie qui réduit toujours les chances des étudiants issus des familles des classes moyennes et populaires d'accéder à l'enseignement supérieur.

FRAIS DE RENTRÉE	Montant (en euros)	Variation (en pourcentage)
Frais de scolarité	170	0
CVEC	92	+1,1
Complémentaire santé	357,6	0
Assurance logement	71	0
Frais d'agence	220	0
Matériel pédagogique	256,15	+2,13
TOTAL	1166,75	+0,55

FRAIS DE VIE COURANTE (EN EUROS)	Brest	Quimper	Lorient	Vannes	St Brieuc	Moyenne	Variation (en %)
Loyer + Charges loca- tives	393	376,72	377,5	396,5	344	377,54	+5,2
Repas RU	66	66	66	66	66	66	0
Alimentation, vêtements, produits d'hy- giènes	314,99	314,99	314,99	314,99	314,99	314,99	+2,5
Téléphonie + Internet	51,32	51,32	51,32	51,32	51,32	51,32	+1,97
Loisirs	74,8	74,8	74,8	74,8	74,8	74,8	+2,47
Transports	99,22	96,72	102,22	100,35	90,05	97,71	+4,87
TOTAL	999,33	980,55	986,83	1003,96	941,16	982,37	
Variation	+2,72	+5,95	+2,05	+3,01	+3,38	+3,40	

Ce coût contraint ainsi de nombreux étudiants à **se priver de soins, de loisirs ou encore d'une alimentation correcte, s'endetter ou bien se salarier pour pouvoir subvenir à tous leurs besoins.** Quand on sait pertinemment que l'emploi étudiant aggrave le phénomène de décrochage et d'échec dans l'enseignement supérieur.

Au delà de ces frais s'ajoutent en plus certains frais complémentaires pratiqués par les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) qui alourdissent le bilan de la rentrée chez ces étudiants. Ou encore les frais de scolarité exorbitants dans l'Institut de Formation des Masseurs-Kinésithérapeutes (IFMK) de Brest, **5600€ l'année en moyenne, en faisant ainsi l'IFMK public le plus cher de France.** Ces frais doivent être abolis au plus vite pour permettre un **accès équitable à tous à l'enseignement supérieur !**

Focus crise de la COVID-19

La crise sanitaire que nous connaissons depuis le début de l'année s'est rapidement transformée en crise sociale et économique tant elle a su mettre en avant les **défaillances de notre système**. Et elle ne pourrait que commencer, à l'heure où nous écrivons ces lignes le nombre de cas positifs augmente chaque jour et le risque d'un de re-confinement reste une hypothèse crédible.

Le confinement aura été synonyme de précarité financière pour les jeunes : **75% d'entre eux ont connu des difficultés financières durant la crise**. Cette précarité a bien entendu renforcé les inégalités sociales déjà existantes entre les jeunes.

Pour faire face aux difficultés financières des étudiants les CROUS ont augmenté et simplifié leurs dispositifs d'aides d'urgence : **ces mesures doivent perdurer car la crise financière que traversent les étudiants ne s'arrêtera pas en septembre !** De manière générale c'est tout le système des bourses qui doit être revu (voir AGI).

L'impact sur l'accès à l'emploi, notamment des jeunes et plus encore des jeunes diplômés s'est tendu durant cette crise. Ainsi **près de 4 jeunes sur 10 actuellement à la recherche d'un emploi étaient engagés dans des processus de recrutement avant le confinement et ont vu ce processus s'annuler ou être supprimé**. Ces emplois sont notamment ceux qui permettent aux étudiants de couvrir leurs dépenses estivales mais plus important encore de capitaliser sur l'année universitaire à venir.

L'accompagnement des jeunes dans la recherche et l'accès à un emploi doit être une priorité du gouvernement : **71% d'entre eux en demande un**.

Le port du masque qui sera rendu obligatoire pour cette rentrée engendre lui aussi des coûts supplémentaires pour les étudiants qui **viennent s'ajouter aux frais de vie courante**. Si nous avons fait le choix de ne pas les compter dans les frais de vie courante, considérant que la situation épidémique ne durera peut-être pas jusqu'à l'année prochaine, les dépenses liées à l'achat des masques chirurgicaux représentent **31,75€ par mois** en suivant les recommandations de l'AFNOR sur le port de ce type de masque. C'est ainsi l'équivalent d'**environ 10 repas universitaires** que les étudiants devront déboursier pour l'achat de ces masques !

Les établissements d'enseignement supérieur doivent prendre leur responsabilités et assurer la **distribution de masques à leurs étudiants**, au même titre que pour leurs enseignants et les autres personnels, dès la rentrée.

En parallèle de la mise à disposition des masques, nous espérons que les établissements auront tiré les leçons du confinement et que les cours pourront reprendre à l'Université. Le numérique aura été une solution palliative durant la plus forte de la crise mais il est indispensable que **les cours en présentiel puissent reprendre** : le développement du numérique ne doit pas se faire au détriment de l'enseignement physique mais bien en complémentarité de ce dernier, 83% des étudiants vont dans ce sens.

Le Logement en Bretagne Occidentale

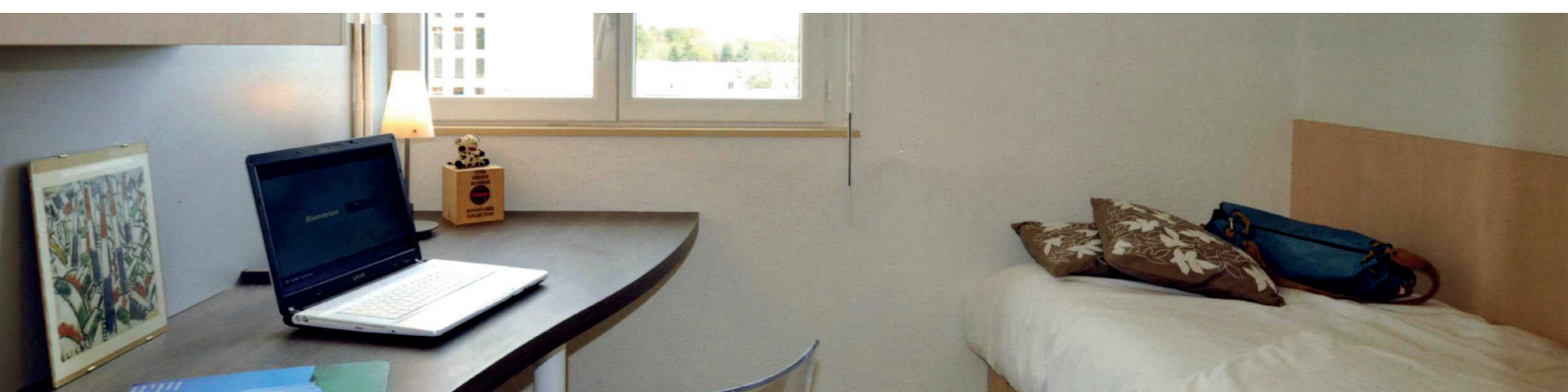
Le logement est un facteur d'émancipation à l'entrée des études supérieures. Le territoire breton étant très étendu, l'entrée dans les études supérieures est souvent synonyme de départ du domicile familial et de recherche d'un logement dans la ville d'étude. Si la Bretagne reste une région attractive et abordable par rapport aux autres régions françaises, on constate néanmoins une explosion des loyers et des charges locatives pour cette rentrée 2020 avec **une augmentation globale de 5,20% !**

LOYER (EN €)	Brest	Quimper	Lorient	Vannes	St Brieuc	Moyenne
2020	393	376,72	377,50	396,50	344	377,54
2019	381,50	334,93	371	380,50	326,50	358,89
Variation (en €)	11,50	41,79	6,50	16	17,50	18,66
Variation (en %)	+3,01	+12,48	+1,75	+4,20	+5,36	+5,20

Cette augmentation est d'autant plus marquée à **Quimper où on constate une forte croissance de 12,48%** des loyers, soit une différence de **plus de 40€** pour un loyer entre l'année dernière et cette année !

Ces augmentations sont d'autant plus préoccupantes que la situation des étudiants est sensible. Alors que le nombre d'étudiants a augmenté ces dernières années, les logements à tarification sociale proposés notamment par le CROUS, eux, n'ont pas suivi le même développement. C'est ainsi une **pression locative** qui s'exerce désormais sur les différentes villes de Bretagne occidentale.

La mise en place d'observatoires territoriaux du logement étudiant a permis de mettre en évidence le **rapport déséquilibré qui existe entre le nombre de logements spécifiquement dédiés aux étudiants et le nombre d'étudiants** en Bretagne occidentale. Si la métropole rennaise compte environ 18 logements pour 100 étudiants ce rapport tombe à seulement 11 pour 100 étudiants à Brest et encore pire à St-Brieuc où il est seulement de **4 pour 100 étudiants**.



Ainsi la plupart des étudiants se tournent vers le parc locatif privé pour trouver un logement de type studio/T1 ou T2. Les coûts abordables de ces derniers, parfois plus abordables que les logements sociaux du CROUS, conduisent à des **taux d'occupation de 100%** de ce type de logements pour la métropole de Brest par exemple. Si la population étudiante continue de croître comme elle le fait actuellement, les étudiants risquent de se retrouver face à une **grave crise du logement qui impactera d'autant plus les loyers**, le parc locatif privé devenant de plus en plus convoité, et réduira l'aspect abordable et attractif des logements bretons.

Des alternatives se développent face à l'augmentation constante des prix des logements, c'est le cas par exemple des **logements intergénérationnels**. Ils mettent en lien des étudiants et des personnes âgées, souvent isolée, en proposant aux étudiants vivre sous le même toit et à moindre coût avec ces personnes isolées.

Pourtant ces solutions ne suffiront pas si d'autres mesures ne sont pas prises en parallèle. Nous demandons ainsi que les **logements HLM soient plus accessibles aux étudiants** : il faudra travailler sur les délais d'attribution, moderniser l'offre en rendant les logements plus adaptés au "profil étudiant" tout en facilitant la colocation. **De nouveaux logements sociaux à destination des étudiants** doivent également voir le jour afin d'anticiper l'arrivée d'étudiants de plus en plus nombreux.





Autres postes de dépenses des étudiants

La restauration étudiante

Pour tout étudiant non boursier l'année 2020 s'inscrit malheureusement dans la continuité de 2019 et ce malgré une grande précarisation du public étudiant suite à la crise de la COVID-19. Le prix du ticket RU reste à 3.30 €, ce qui constitue un budget de 66 € par mois (sur une base de 5 repas par semaine). Même si l'on peut **saluer la démarche de l'état de tarifier les repas à 1 € pour les étudiants boursiers**, elle n'en reste pas moins inégalitaire pour la population estudiantine en général. Cette mesure permettra certes, aux étudiants boursiers de débloquer une partie de leur budget, mais **elle ne changera pas la situation de milliers d'étudiants exclu du système de bourses, mais tout aussi précaires**. (Pour rappel en Bretagne seul un peu moins d'un tiers des étudiants sont boursiers.) Bien que l'évolution tarifaire reste positive, nous soutenons que **la baisse du prix du repas doit-être effective pour tous les étudiants** et pas uniquement pour les étudiants boursiers, au risque d'oublier une nouvelle fois la classe moyenne qui ne peut accéder aux bourses mais qui subit quand même la précarité. Les organisations étudiantes resteront vigilantes sur la mise en place de cette mesure, il nous paraît impossible que cette baisse du tarif soit compensée par les CROUS déjà très fragilisés par la crise. **L'état doit tout mettre en place pour assumer cette différence de prix**, afin de permettre aux CROUS de garder une offre de restauration la plus qualitative possible.



www.fedeb.net



Fédé B
6, avenue Victor Le Gorgeu CS 93837
6, bali Victor Le Gorgeu CS 93837
29238 Brest Cedex 3
Siret 481 033 249 000 14

 contact@fedeb.net
 02 98 01 29 36

Organisation étudiante représentative
à l'UBO et au CROUS de Rennes-Bretagne
Aozadur Studier
diskouezus e Skol-Veur Breizh Izel hag e CROUS Roazhon-Breizh

La crise sanitaire a mis en lumière une grande précarité du monde étudiant, L'AGORAé de Brest (épicèrie sociale et solidaire ouverte depuis 2012) étant restée ouverte durant toute la période du confinement, nous avons pu distribuer des paniers d'urgence pour **une centaine d'étudiants par semaine**. Nous avons constaté une nette augmentation de notre nombre de bénéficiaires et surtout une **diversification du public touché**. En effet notre AGORAé habituellement touche une majorité d'étudiant internationaux, mais durant le confinement de nombreux étudiants, ayant notamment perdu leur emploi sont venu bénéficier de nos distributions hebdomadaires.

Le CROUS Bretagne a mis en place des dispositifs visant à favoriser un mode de consommation plus durable : fin de la distribution de sacs à usage unique à la cafétéria, lundis verts, tote bags à l'effigie du CROUS etc... Mais ces actions ne sont qu'une infime partie des leviers possibles et nous encourageons le CROUS à poursuivre ses efforts en proposant une offre végétarienne plus développée et variée, en mettant en place des poubelles le tri des les cafétérias, on offrant des tarifs plus avantageux aux étudiants ramenant leur propre contenant pour boissons chaudes et en poursuivant sa volonté de réduire ses déchets et ses emballages, notamment en favorisant les circuits courts d'approvisionnement pour les restaurants universitaires.

La loi EGALIM de 2018 qui portait notamment sur la gaspillage alimentaire, a fait naître des projets de solidarité, avec notamment la mise en place de frigos solidaires pour redistribuer les invendus du CROUS, cette initiative n'est malheureusement que trop peu localisée. Pour permettre une consommation plus durable et une réelle préoccupation du CROUS pour ses usagers les plus précaires, **ce type d'initiative se doit de fleurir partout sur le territoire**.



Les transports

Pour rejoindre son domicile, son lieu d'étude, sa famille, ses amis, les commerces, un lieu de culture ou un espace de soins ou encore tout simplement pour jouir de sa liberté de se déplacer librement les transports publics sont au cœur de la vie des jeunes. L'augmentation globale de 4,87% n'est pas imputable aux tarifs des transports urbains qui n'ont pas évolués sauf dans une ville : Brest.

La métropole brestoise a ainsi fait le choix, assez inexplicable, de retirer son tarif étudiant, différent selon le caractère boursier ou non de l'étudiant, au profit d'une offre globale pour les moins de 26 ans. Douche froide pour les étudiants boursiers qui voient ainsi passer le tarif **de 200€/an à 270€/an ! Une augmentation de 35% !** Pour les non boursiers le tarif passe de 250€/an à 270€/an, soit **une augmentation de 8%.**

La tarification solidaire proposée par Bibus (le réseau de transport de Brest Métropole), qui propose d'autres tarifs basés sur le quotient familial peut venir compenser cette augmentation. Mais **ce fameux quotient familial reste obscur pour les jeunes**, ainsi ces tarifs ont moins de chance d'être demandés par ces derniers. De plus les démarches demandés par Bibus imposent de passer par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour obtenir son quotient familial et ainsi la tarification à laquelle les jeunes sont éligibles.

Les démarches ne sont donc pas accessibles en boutique. Cette situation **augmente ainsi le risque de non recours au droit** de la part des étudiants qui auraient d'autres démarches auprès d'autres acteurs à effectuer afin de pouvoir bénéficier de ces tarifs solidaires.

Ainsi nous demandons à ce que le **calcul du quotient familial puisse se faire à l'agence Bibus et que les tarifs solidaires soient systématiquement proposés pour les jeunes de moins de 26 ans** pour qu'ils ne se retrouvent pas lésés car ils ne connaissaient pas les offres solidaires proposées. De plus nous demandons à la métropole de revenir sur la tarification pour les moins de 26 ans en y associant cette fois-ci les principaux concernés aux concertations. De façon plus globale les échanges sur les politiques de transport en commun doivent être approfondies pour une **offre plus juste et plus adaptée aux réalités sociales et économiques des usagers**. Ce n'est pas seulement une question d'égalité des chances, il en va aussi des questions de **transition écologique**.





Autres postes

Cette année aucun poste de dépense n'est à la baisse. Si la Fédé B se félicite du maintien du prix du ticket RU et des tarifs des frais d'inscription, nous resterons vigilants pour que ces annonces du gouvernement ne soit pas dû qu'à la crise sanitaire et qu'**elles s'inscrivent dans le long terme dans une véritable réflexion autour du coût de la vie étudiante.**

Les frais spécifiques ont peu augmenté cette année, les frais complémentaires de santé restent le poste le plus important de cette catégorie, s'élevant à 357,60€. A l'heure ou la santé des jeunes devrait être une priorité du gouvernement, notamment via des actions de prévention efficaces et par un accès aux soins garanti à tous **il est impensable que ces frais restent aussi élevés !**

Le matériel pédagogique est en hausse de 2,13% cette année, nous encourageons les étudiants à se tourner vers leurs **associations de filière** qui mettent régulièrement en place des **actions afin de proposer à bas prix du matériel nécessaire à leur parcours universitaire.**

On note aussi une hausse des produits d'hygiène, d'entretien ou encore des vêtements de 2,65%. Face à cette augmentation constante du prix de la vie la Fédé B a mis en place des projets comme "Bouge Ton Dressing" (Vide dressing mobile sur tous les campus brestois) ou encore "Système DD" (Ateliers de fabrication de produits ménagers et d'hygiène) pour **lutter c** **ontre la précarité** et aider les étudiants à se fournir en vêtements et en produits d'hygiène.



www.fedeb.net

Fédé B
6, avenue Victor Le Gorgeu CS 93837
6, bali Victor Le Gorgeu CS 93837
29238 Brest Cedex 3
Siret 481 033 249 000 14

 contact@fedeb.net
 02 98 01 29 36

Organisation étudiante représentative
à l'UBO et au CROUS de Rennes-Bretagne
Aozadur Studier
diskouezus e Skol-Veur Breizh Izel hag e CROUS Roazhon-Breizh

Méthodologie poste par poste

L'indicateur global

L'indicateur global est obtenu en faisant la somme des frais de vie courante et des frais spécifiques calculés pour le mois de septembre dans une situation la plus favorable possible, pour un étudiant de 20 ans en Licence à l'université, sans double inscription, non boursier et décohabitant (ne vivant plus au domicile familial).

Les frais de vie courante

Loyer et charges

Le niveau moyen du loyer et des charges est obtenu en utilisant l'outil développé par LocService de côte des loyers. La côte donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces données. La moyenne est faite pour chaque ville pour un studio de moins de 20 m² et pour un T2 de moins de 30 m² (les deux formes de logement les plus utilisées) donnant un loyer moyen toutes charges comprises pour un logement d'environ 20 m².

Téléphonie et internet

Le tarif de téléphonie et Internet pris en compte correspond à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs, Free, Orange et SFR, pour une offre « Multi pack » (téléphonie mobile et Internet).

Loisirs

Le montant des loisirs est calculé à partir de l'enquête conditions de vie de l'OVE (à savoir cinéma, livres, spectacle, activités sportives, théâtre et sorties festives) auquel s'ajoute l'achat de deux livres, dont le prix moyen est estimé à 11€.

Repas au RU

Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'un étudiant prend en moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois (5 repas par semaine). Le prix du ticket RU pour l'année 2020-2021 s'élève à 3,30 €.

Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipement informatique

La partie alimentation est constituée d'un panier alimentaire nécessaire pour un mois en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire, composé principalement de denrées non périssables et condiments. Un ensemble vestimentaire neuf, un lot de produits d'hygiène et d'entretien ainsi qu'une mensualité de remboursement d'un prêt pour acheter un ordinateur sont ajoutés.

Transport

Pour le transport, est pris en compte le tarif d'un abonnement étudiant en transports en commun, selon la ville d'étude. À cela s'ajoutent les allers-retours entre le domicile et le lieu d'études dont la distance moyenne estimée par l'INSEE est de 14 km, à raison de 5 allers-retours par mois. À cette distance est appliqué le barème d'indemnités kilométriques 2020 des frais relatifs au transport en véhicule personnel.

Les frais de rentrée

Droits d'inscription

Les droits d'inscription pris en compte sont ceux en vigueur pour un étudiant s'inscrivant en licence à l'université, sans double inscription.

CVE-C

Le tarif de la CVE-C est celui annoncé tous les ans par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Complémentaire Santé

Le montant de la complémentaire santé est calculé par une moyenne entre l'offre « Tous Soins » des différentes mutuelles étudiantes.

Frais d'agence immobilière

Depuis 2014, les frais d'agence sont plafonnés en fonction de la zone dans laquelle se trouve le logement. Les frais d'agence pris en compte sont ceux pratiqués au maximum pour un logement de 20 m² qui sont à charge du locataire.

Assurance logement

L'assurance logement est une moyenne réalisée entre les offres des différentes mutuelles étudiantes pour assurer un studio ou un T1.

Matériel pédagogique

Le poste « matériel pédagogique » est composé des articles de base nécessaires pour débiter une année universitaire. Les articles spécifiques à chaque filière ne sont pas pris en compte, vous les retrouverez dans les indicateurs proposés par les fédérations nationales de filières membres de la FAGE.

Annexe 1 : références

Introduction

Budget Primitif 2019 de la Région Bretagne

Rapport d'activité 2018 du CROUS Bretagne. Nous n'avons pas eu le choix que d'utiliser celui de 2018, l'édition 2019 n'étant pas parue.

Références et Repères Statistiques 2018 - Ministère de l'Éducation Nationale. Nous n'avons pas eu le choix que d'utiliser celui de 2019, l'édition 2020 n'étant pas parue.

Droits d'inscription, CVE-C

Montant des droits d'inscription universitaires pour l'année 2020-2021 : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2865>

LOI n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants - Article 12-
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036683777&categorie-Lien=id>

Logement

Cote des loyers Locservice :

<http://www.locservice.fr/cote-des-loyers/cote.html>

Encadrement des frais d'agence : Décret n°2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2014/8/1/ETLL1417987D/jo/texte>

Encadrement des Loyers : Rapport 2015 de l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne
Stratégie Logement – Ministère de la Cohésion des Territoires

http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/I17189-1_strategie_logement_dp.pdf

ADEUPA - Observatoire territorial du logement étudiant à St-Brieuc :

https://adeupa-brest.fr/system/files/publications/fichierjoint/WEB_007076_adeupa_logement_etudiant_st_brieuc.pdf

ADEUPA - Observatoire territorial du logement étudiant à Brest :

https://adeupa-brest.fr/system/files/publications/fichierjoint/443_logements_%C3%A9tudiants_BM_0.pdf

Sécurité Sociale Étudiante

LOI n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants - Article 11

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036683777&categorie-Lien=id>

Transports

Barème 2020 des frais kilométriques -

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/bareme-kilometrique>

Tarif étudiant à Brest (réseau Bibus)

<https://www.bibus.fr/titres-tarifs/titres/pass-annuel-etudiant-26-ans>

Tarif étudiant à Vannes (réseau Kicéo)

<https://www.kiceo.fr/abonnement-etudiant>

Tarif étudiant à Saint-Brieuc (réseau TUB)

<https://tub.bzh/titres/abonnement-annuel-26-ans>

Tarif moins de 26 ans à Quimper (réseau QUB)

<https://www.qub.fr/titres-et-tarifs/tous-les-titres/les-abonnements/labonnement-jeune/>

Tarif étudiant à Lorient pour les 16-25 ans (CTRL)

<https://www.ctrl.fr/mon-titre/entre-16-25-ans>

Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipement informatique

Juillet 2020 – INSEE – Indice des prix à la consommation, France métropolitaine -

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4626265>

Salariat Etudiant

Observatoire de la vie étudiante : L'activité rémunérée - Enquête conditions de vie 2016 et «L'activité rémunérée des étudiants »

<http://www.ove-national.education.fr/theme/activite-remuneree/>

Enquête

Enquête FAGE-IPSOS - Les jeunes face à la crise : l'urgence d'agir !

https://www.fage.org/ressources/documents/3/6294-DP_13-07-20_Enquete_FAGE-IPSOS_Les-.pdf



Annexe 2 : Présentation de la Fédé B

La Fédé B - Fédération des associations étudiantes de Bretagne occidentale - est une organisation étudiante créée en 1993. Elle regroupe près de 40 associations étudiantes et base son fondement sur un modèle de démocratie participative.

Indépendante de tout parti politique ou syndicat, la Fédé B base son action sur des valeurs humanistes et militantes et oeuvre dans le but d'améliorer le quotidien des étudiants.

Structure d'éducation populaire, la Fédé B agit dans plusieurs champs d'action :

- La culture étudiante et l'animation de campus
- L'innovation sociale, qui regroupe plusieurs domaines d'action : la prévention, la citoyenneté, la solidarité ou encore le développement durable
- La formation des bénévoles associatifs et des élus étudiants
- La représentation et la défense des droits et intérêts des étudiants : au sein du conseil d'administration du CROUS Bretagne, dans les conseils d'administrations des établissements du supérieur, mais aussi dans d'autres instances de la société civile comme au Conseil Économique Sociale et Environnemental Régional (CESER) ;

La Fédé B y est membre : MAB, CRAJEP, BIJ, RESAM, CRESS, FAGE, CRIJ, FEDEEH, Ligue de l'enseignement

Contacts :

Elodie Leclerc
Secrétaire Générale en charge des Affaires Sociales
06.89.68.64.81
sg@fedeb.net

Lilian Brassier
Président
07.69.44.72.42
presidence@fedeb.net

Hoel Drezen Petitbon
Délégué Général
06.06.44.23.52
presidence@fedeb.net

